

Initiatives parlementaires

Je veux être bref. Je soutiens que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires devrait être consacrée, à mon avis, à des questions très importantes pour l'ensemble de notre pays.

Je comprends qu'il est question ici d'une partie de notre patrimoine. Je sais aussi, comme le député l'a signalé, que ce cheval a été reconnu par le Cabinet en 1909, si je ne m'abuse. Étant donné que le cheval porte déjà le titre de cheval national du Canada et qu'on a reconnu son passé glorieux, nous pouvons dire que le pays lui a certainement accordé déjà beaucoup d'attention. On pourrait utiliser d'autres moyens pour faire valoir ce point, comme les déclarations des députés, une campagne épistolaire auprès des députés, la reconnaissance de ce cheval par les gouvernements provinciaux et d'autres initiatives du genre.

Je conclus en félicitant le député pour son initiative, mais en encourageant aussi les députés d'en face de même que ceux de mon parti et du Bloc à profiter de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires pour présenter les meilleurs projets de loi possibles, les mesures législatives qu'ils jugent les plus importantes.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi portant sur la reconnaissance du cheval de race canadienne comme cheval national du Canada touche bon nombre de Québécois et en particulier les éleveurs. Il nous fait donc plaisir de les représenter en participant à ce débat.

En parcourant le projet de loi C-329, on apprend que le cheval a été amené par le roi de France, qu'il a été d'une grande utilité pour les colons dans leur tâche de survivre et de prospérer. On voit que ce cheval est doté de plusieurs qualités, dont la force, l'endurance physique, l'intelligence et le calme.

On peut aussi lire qu'il a failli disparaître à une certaine époque à cause des croisements et de son utilisation militaire. Permettez-moi d'ajouter quelques éléments, parce qu'à mon avis, il faudrait comprendre l'histoire et voir l'évolution de cet animal exceptionnel.

• (1810)

Tout d'abord, le tout premier cheval à fouler le sol de la Nouvelle-France, la colonie qui allait devenir plus tard le Québec, est arrivé dans la ville de Québec le 25 juin 1647. À cette époque, on l'appelait «cheval canadien» et il n'y avait aucun cheval dans cette partie de l'Amérique du Nord. Les forêts denses et étendues de la région ont en effet empêché le croisement avec d'autres sortes de chevaux. Il n'y avait aucune possibilité de croisement de chevaux, à cause des forêts qui étaient très denses et étendues. Alors, c'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible de faire des croisements avec les races importées des Anglais et des Espagnols du Sud.

Ce n'est qu'à partir de la Conquête, qui a ouvert la porte à l'exportation vers les États-Unis et au croisement avec d'autres races, que le cheval dit canadien pur a commencé à régresser en nombre.

C'est vers 1880, devant la menace réelle de disparition de cette race, que des gens ont décidé de réagir. Des Québécois, comme François Pilote, Edouard Barnard et surtout le Dr J.-A. Couture, qui était vétérinaire, ont décidé de prendre en main la survie de cette race en faisant la sélection et la reproduction des meilleurs sujets encore existants. Le Dr Couture a entre autres réuni dans un livre de généalogie tous les sujets réunissant les caractères distinctifs de la race afin de mieux les protéger.

Par ces quelques éléments de l'histoire, on est à même de constater que le cheval dit de race canadienne est arrivé et s'est développé au Québec. Que ceux qui les ont élevés et entraînés, ce sont les habitants de ce qui allait devenir le Québec. Ce sont ces mêmes gens qui ont pris les moyens pour éviter que ce symbole de force et de fierté ne disparaisse de notre continent.

À la lumière de ces faits, il serait peut-être souhaitable qu'une éventuelle reconnaissance de ce cheval comme race nationale tienne davantage compte de l'apport des Québécois et des Québécoises à la survie et la conservation de cet animal.

De plus, comme il y a actuellement une demande similaire qui a été faite auprès du gouvernement du Québec et que celui-ci l'étudie présentement, il me semble qu'il serait plus approprié pour le respect de l'histoire qu'une éventuelle reconnaissance de cette race chevaline comme emblème national provienne de l'Assemblée nationale du Québec plutôt que de la Chambre des communes.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-329, Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne.

Je dois avouer que je ne connais pas grand-chose aux races de chevaux. Toutefois, un de mes électeurs a porté le projet de loi à mon attention et, après avoir lu l'histoire de ce cheval au Canada, je me suis rendu compte qu'il fait partie de notre identité, de notre histoire culturelle. Le député réformiste qui s'est lancé dans une grande envolée sur la non-pertinence du projet de loi oublie un point très important, à savoir que c'est l'identité culturelle qui fait une nation.

En 1665, ce cheval, qui venait des écuries de Louis XIV, a été introduit en Nouvelle-France, où il s'est amélioré et s'est multiplié jusqu'en 1759, année de l'effondrement de la Nouvelle-France.

L'économie politique est un domaine qui m'a toujours fasciné. On a beaucoup écrit sur la bataille des Plaines d'Abraham. Avant cet affrontement entre Wolfe et Montcalm, l'économie de la Nouvelle-France était grevée par des taux élevés d'inflation, d'endettement et de chômage. Il est intéressant de constater que nous avons exactement les mêmes problèmes de nos jours.

Après l'effondrement de cette économie, beaucoup de francophones ont quitté la Nouvelle-France. Ils sont partis pour le Manitoba.

• (1815)

Cela ne fait-il pas penser à des débats qui ont lieu de nos jours à la Chambre? À l'image du Canada lui-même, le cheval de race